



INFORMATION SUR LA DEMI-PENSION

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au service de restauration du collège en tant que demi-pensionnaire pour l'année scolaire 2026/2027. L'inscription se base sur un forfait trimestriel pour 4 jours de cantine par semaine (pas de cantine le mercredi). A titre indicatif, le prix du repas journalier au forfait pour l'année 2026 est de 3,71 € (4.90 € pour 1 ticket repas journalier sous le régime élève externe).

La facturation s'effectue par trimestre et chaque facture vous sera transmise **par mail** en octobre, février et avril soit 3 factures (adresse mail automatique de l'expéditeur : opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr).

Trois possibilités de règlement s'offrent à vous :

1- le règlement par prélèvement automatique mensuel : 3 prélèvements mensuels (le 10 du mois) par trimestre dont le montant est lissé sur chaque facture (un échéancier est indiqué sur chaque facture en page 2)

Si vous souhaitez opter pour ce dispositif, vous devez, impérativement,

- **compléter, dater, signer le document joint en annexe (mandat de prélèvement),**
- **fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**

Pour les élèves inscrits au collège en 2025/2026 : si un prélèvement a déjà été mis en place en 2025/2026, inutile de remplir un nouveau mandat de prélèvement sauf changement de banque

2- le règlement par chèque ou espèces directement au collège à réception de chaque facture trimestrielle

3- le règlement par virement automatique sur le compte bancaire du collège à réception de chaque facture trimestrielle (prendre contact avec le service de gestion pour le RIB du collège)

N'hésitez pas à contacter Madame KERDONCUFF, secrétaire générale du collège, pour toute demande de renseignement.

